

**COMMUNE D'ADE**  
**Séance du 24 janvier 2023**

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation : 19/01/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.*

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Sofia GAZZOLA, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

**Représentés** : .

**Excusés** : .

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : Mathilde BOURDIEU.

**Objet : Signature d'une convention de passage en forêt commune d'OSSUN et ADÉ et l'association Ossun Bike & Run - DE\_006\_2023**

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de convention de passage en forêt communale d'OSSUN et d'ADÉ avec autorisation de balisage et d'entretien d'itinéraires VTT avec l'association "Ossun Bike & Run" représentée par son président, Monsieur Christophe DAVID.

Lecture de la convention faites,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Acte cette convention (*jointe à la délibération*),
- Accepte les articles et les 3 parcours proposés,
- Mandate monsieur le maire ou son second adjoint à signer tout document afférent à cette affaire.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le Maire,  
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,  
Mathilde BOURDIEU

